

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE **CHARLEVILLE-MÉZIÈRES / SEDAN**

Attractivité, développement économique, équipements sportifs et culturels, eau et déchets, fiscalité, transports, patrimoine... tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la grande agglo.

C'EST PARTI !

130 000

Le 1^{er} janvier 2014, la Communauté d'Agglomération autour de Charleville-Mézières / Sedan voit le jour. Cette nouvelle agglo s'étend sur un territoire de 65 communes regroupant près de 130 000 habitants.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE **CHARLEVILLE-MÉZIÈRES / SEDAN**

GRANDE AGGLO

VIVRE
ET GRANDIR
ENSEMBLE

C'EST PARTI !

UNE AGGLOMÉRATION,

5

PRIORITÉS

Les enjeux auxquels se trouve confrontée la Communauté d'Agglomération autour de Charleville-Mézières/Sedan sont prioritairement économiques, démographiques et environnementaux.

La nouvelle agglomération va jouer un rôle essentiel dans le **développement économique** à travers deux objectifs majeurs : favoriser la diversification des projets (industrie, services, artisans...) en proposant une offre foncière adaptée et soutenir l'attractivité du territoire en accompagnant l'implantation et le développement des entreprises.

Solidaire, la collectivité se met au service de tous ses habitants, quels que soient leur âge, leur situation personnelle ou professionnelle, leur lieu de vie, etc. Cela va se traduire par l'harmonisation des services ; des services communs, accessibles à tous et sur tout le territoire (en tenant compte du caractère urbain ou rural). Cette politique de proximité vise également à offrir à la population des logements adaptés mais aussi à conforter et à développer l'offre culturelle et sportive.

Responsable, l'agglomération inscrit sa politique dans une logique de développement durable. Dans ce cadre, la politique de l'eau (dans sa globalité) et la gestion des déchets seront harmonisées ; l'agglomération veillant à garantir une prestation de qualité et ainsi un meilleur cadre de vie à l'ensemble de la population. De même, le patrimoine et le milieu naturel du territoire, à la fois riches et diversifiés, constituent des éléments significatifs de l'identité de celui-ci. Il est nécessaire de les préserver et de les valoriser.

À l'écoute des habitants, la nouvelle agglomération aura également à cœur de faciliter la vie quotidienne de ses 130 000 habitants en mettant à leur disposition des moyens de transport rapides, fréquents mais aussi respectueux de l'environnement.

De par son caractère transfrontalier, l'agglomération aspire à renforcer sa position en tant qu'acteur du développement local, régional et international.

DE QUOI PARLE-T-ON ?

La Communauté d'Agglomération autour de Charleville-Mézières/Sedan est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Les EPCI sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ».

Eau et assainissement

La gestion de l'eau potable et de l'assainissement sera reprise progressivement par la Communauté d'Agglomération, à partir du 1^{er} janvier 2014. Cette reprise intégrera progressivement les différentes communes du territoire. La Communauté d'Agglomération continuera de s'appuyer durant une période transitoire sur les structures existantes et leur personnel. Pour les habitants, rien ne change. L'extension du service « eau potable/assainissement » à l'ensemble des 65 communes va donner lieu à une uniformisation des tarifs qui s'étendra sur une période de lissage à déterminer.

QUELS SONT LES OBJECTIFS ?

Attractivité, solidarité, développement économique, emploi, citoyenneté, habitat, ... sont au cœur des priorités de la nouvelle Communauté d'agglomération et du projet de territoire qui concerne l'ensemble des 65 communes et leurs 130 000 habitants.

Transports en commun

La prise en charge de la compétence Transport par la future Communauté d'agglomération va donner lieu à une période de transition, du 1^{er} janvier au 31 août 2014. Durant cette période la continuité du service public sera assurée, l'organisation des transports en commun restant donc similaire.

Dès le 1^{er} septembre 2014, la compétence Transport sera intégralement assurée par l'agglomération. Un renforcement de l'offre sur Sedan et sa périphérie est en cours d'étude : il concerne les lignes régulières et les transports à la demande.

QUELS SONT LES DOMAINES DE COMPÉTENCES DE L'AGGLO ?

Les communautés d'agglomération se voient attribuer de nombreuses compétences telles que le **développement économique, l'aménagement de l'espace communautaire, l'équilibre social de l'habitat et la politique de la ville qui sont des compétences obligatoires des communautés d'agglomération ou encore des compétences telles que l'eau, l'assainissement, la protection et la mise en valeur de l'environnement, etc.**

QUID DE LA REPRÉSENTATIVITÉ ?

Chacune des 65 communes sera représentée par un ou plusieurs conseillers au sein d'une assemblée délibérante de 113 délégués.

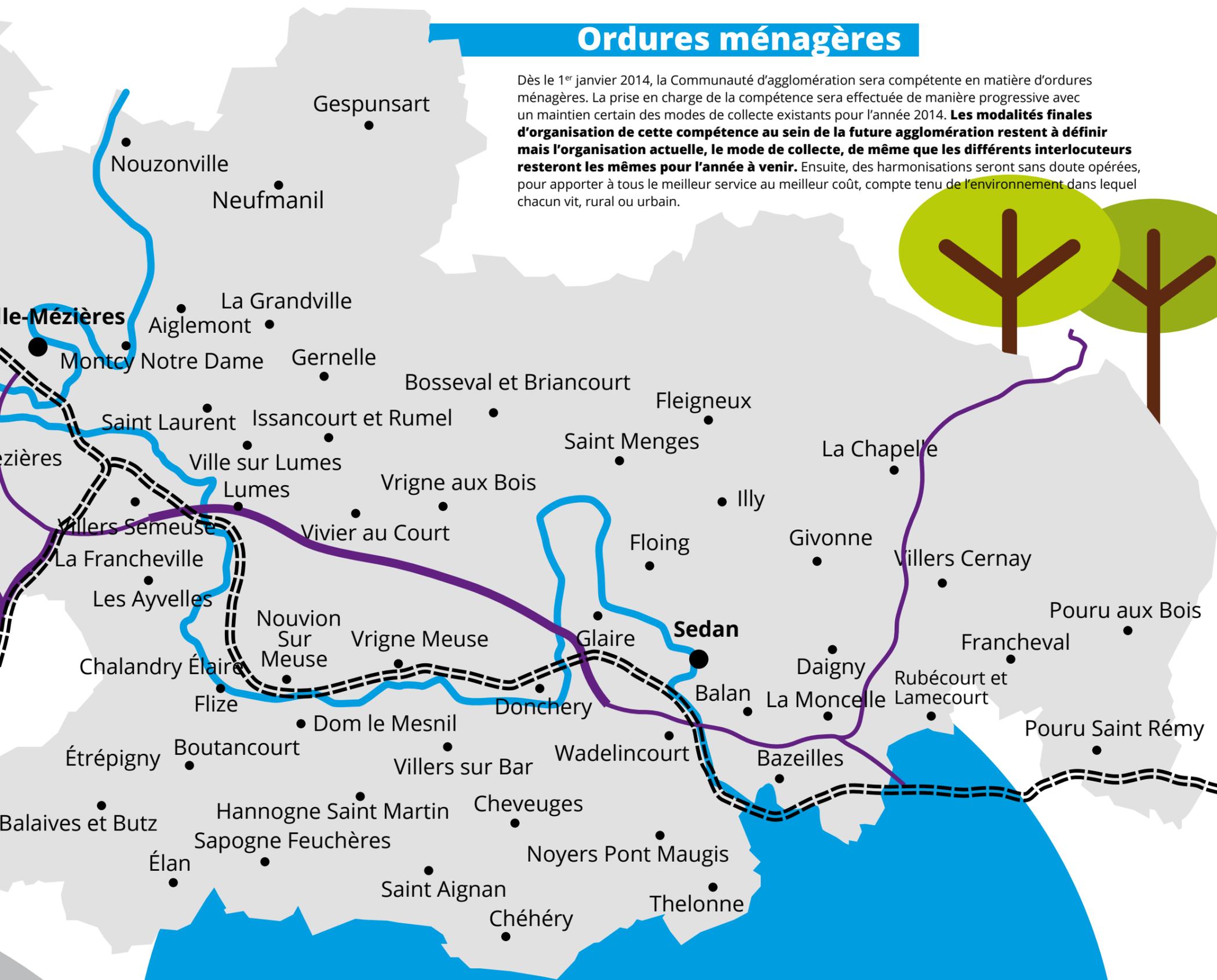
QUELLES SONT LES COMMUNES CONCERNÉES ?

La nouvelle agglomération s'étend sur un territoire de 65 communes regroupant près de 130 000 habitants.

Plus précisément, la nouvelle entité va regrouper au sein d'une seule et même structure : la Communauté d'agglomération de Charleville-Mézières, Cœur d'Ardenne ; la Communauté de Communes du Pays Sedanais ; la Communauté de Communes des Balcons de Meuse ; la Communauté de Communes des Sources au Val de Bar ; 6 communes de la Communauté de Communes de Plaines et Forêt ; 2 communes de la Communauté de Communes Val et Plateau d'Ardenne ; Fagnon, Neufmanil, Bazeilles, Nouvion-sur-Meuse.

Ordures ménagères

Dès le 1^{er} janvier 2014, la Communauté d'agglomération sera compétente en matière d'ordures ménagères. La prise en charge de la compétence sera effectuée de manière progressive avec un maintien certain des modes de collecte existants pour l'année 2014. **Les modalités finales d'organisation de cette compétence au sein de la future agglomération restent à définir mais l'organisation actuelle, le mode de collecte, de même que les différents interlocuteurs resteront les mêmes pour l'année à venir.** Ensuite, des harmonisations seront sans doute opérées, pour apporter à tous le meilleur service au meilleur coût, compte tenu de l'environnement dans lequel chacun vit, rural ou urbain.



ET LA FISCALITÉ DANS TOUT ÇA ?

L'intégration d'une commune au sein d'un EPCI s'accompagne d'un transfert équivalent de charges et de ressources de la commune vers l'EPCI.

En outre, la coopération intercommunale donne lieu à la réalisation de projets d'aménagement, la construction d'équipements et la gestion commune de services publics locaux permettant de mieux répartir les coûts et de profiter d'économies d'échelle.

Par ailleurs, la création de la nouvelle agglomé-

ration va entraîner une hausse des dotations de l'État qui, rappelons-le, représentent la part la plus importante des ressources de la Communauté d'agglomération.

La fiscalité dite professionnelle (concernant les entreprises) sera elle-aussi favorisée grâce à la nouvelle agglomération. En effet, la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), (qui remplace la Taxe Professionnelle) est perçue par l'agglomération ; cette perception unique a pour effet d'harmoniser progressivement la fiscalité pour

l'ensemble des entreprises présentes sur le territoire réduisant la concurrence entre les collectivités membres et favorisant la mise en œuvre d'une politique économique commune en faveur de l'emploi et de la création de nouvelles entreprises.

FISCALITÉ

VIVRE ET GRANDIR ENSEMBLE

LA GRANDE AGGLO

**C'est mutualiser
les moyens
pour être plus
efficaces ensemble !**

Plus de 57 000 emplois, 8 900 entreprises en activité, 56 596 foyers,
62 182 logements, 6 structures hospitalières, 5 médiathèques
et 11 bibliothèques, un conservatoire à rayonnement
départemental, 2 gares TGV, 24 zones d'activités ...

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES / SEDAN
49 avenue Léon Bourgeois - 08003 Charleville-Mézières
Tel. : 03 24 57 83 00 - accueil@coeurdardenne.fr

GRANDE AGGLO
VIVRE
ET GRANDIR
ENSEMBLE